

Affaires Juridiques  
MLT

Le Maire de Sannois,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

**Vu** la délibération N°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté N°2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un marché public n°24015 de Service, relatif à une prestation d'organisation de séjours été.

**DECIDE :**

**Article 1 :** De signer le marché n°24015 de Service suivant :

| Décision n° | ATTRIBUTAIRE   | OBJET  | Montant TTC    |
|-------------|--|--|----------------|
| 2024/27     | GECTURE SARL / SCOL<br>VOYAGES<br>94440 VILLECRESNES | Contrat de séjours été - A<br>l'établissement Le Bellevue à St<br>SORLIN | 7 343,00 euros |

**Article 2 :** La date prévisionnelle d'exécution des prestations est du 26 au 31 août 2024.

**Article 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020  
Sannois, le 07 mars 2024

Pour le Maire et par délégation  
**Laurence TROUZIER-EVEQUE**



Adjointe au Maire  
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,  
Circulation, Stationnement et Transport  
Affaires Juridiques  
Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 14 mars 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20240307 - DC 2024 - M.C.C.

Publiée le 15 mars 2024